

COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE CROSSEY

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2022

Le quinze mars deux mille vingt-deux à vingt heures, le Conseil Municipal de SAINT ETIENNE DE CROSSEY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Ghislaine PEYLIN, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 février 2022

Présents : BARNIER Thibaud, BATIER Vincent, BERENGER Hubert, BOIZARD Marc, BRIAND Nadège, BUHOT Arnaud, CHASSAGNON Guillaume, COATTRENEC Véronique, GUILLIER François, LACHAISE Anne-Marie, MALL Odile, MARRANT Myriam, MOSCA Marie-Christine, PEYLIN Ghislaine, POTIER Jérôme, RICHARD-MARTIN Hélène, ROUDET Bruno, SIAUVE Karine, VELU Béatrice

Excusés : BANVILLET Laurent, DALLES Catherine

Absente : MUTTE Chrystelle

Madame la Maire a le plaisir d'accueillir les membres du CMEJ avec leur animateur Philippe ARMAND en préambule du conseil municipal. Chaque élu municipal s'est ainsi présenté et les jeunes se sont présentés à leur tour en expliquant sur quels projets chacun travaillait. Ils ont pu questionner les élus sur l'avancée d'un de leur projet le pump track. Les jeunes travaillent également sur les boîtes à livres, la végétalisation de l'école et ils ont donné un nom aux différentes salles de la garderie.

Le compte rendu de la séance du 15/02/2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Désignation d'un secrétaire de séance : Madame la Maire propose Madame Béatrice VELU, adopté à l'unanimité des membres présents.

1/ Compte rendu des décisions prises par la Maire par délégation du conseil municipal

N° Décision	OBJET	PRESTATAIRE	MONTANT
2022-15	Contrat de coréalisation Spectacle « Les Guêpes de l'été piquent encore en Novembre »	MC2 Grenoble	Dépense Minimum garanti 900 €
2022-16	Contrat spectacle « Retour à la terre »	Association cirque Filyfolia	Dépense 1 652.29 €

2/ Délibération N°2022-37: Modification du tableau des emplois communaux

La Maire rappelle à l'assemblée, que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

Compte tenu du départ à la retraite du responsable du service technique, il convient de recruter un nouveau responsable du service technique,

La Maire propose ainsi à l'assemblée, la création d'un emploi permanent d'agent de maîtrise principal à temps complet à compter du 01/05/2022,

A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux au grade d'agent de maîtrise principal relevant de la catégorie hiérarchique C

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : responsable du service technique

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Madame la Maire est chargée de recruter l'agent affecté à ce poste.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter la proposition du Maire par 19 voix POUR et d'inscrire au budget 2022 les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant à l'emploi et grade ainsi créés.

3/ Délibération N°2022-38: Régularisation foncière chemin des Moulins

Considérant le souhait de régulariser le foncier sur le chemin des Moulins, il apparaît nécessaire l'acquisition de parcelles de terrain, cadastrées :

- section A N° 1047 d'une contenance de 3 m2 appartenant à M TURKI Youri pour un montant de 30 €
- section A N° 1050 et 1052 pour une contenance de 53 m2 appartenant à M REDINIER pour un montant de 530€
- section A N°1056 et N° 1054 pour une contenance de 35 m2 appartenant en indivision à M REDINIER et M SAVOYAT pour un montant de 350 €
- section A N°1058 pour une contenance de 54 m2 appartenant à M SAVOYAT pour un montant de 540 €

et la vente d'un terrain communal, référencé section A N°1048 de 131 m2, à M et Mme Thierry BELDA pour un montant de 1 000 €.

Vu les courriers envoyés par Madame la Maire, le 16 septembre 2021, aux différents propriétaires de ces parcelles
Vu l'estimation de France Domaine en date du 07/06/2021,

Madame la Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'acquisition de ces parcelles et sur l'achat d'une parcelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 19 voix Pour,

- Décide l'acquisition par la commune, des parcelles de terrain référencées section A N°1047 d'une contenance de 3 m2, section A N°1050 et N°1052 d'une contenance de 53 m2 pour un montant total de 560 €, section A N°1056 et N°1054 d'une contenance de 35m2 pour un montant de 350 €, section A N°1058 d'une contenance de 54m2 pour un montant de 540 €. Les frais liés à la rédaction des actes notariés seront pris en charge par la commune.
- Décide la vente de la parcelle référencée section A N°1048 de 131 m2 pour un montant de 1 000 €.
- Autorise Madame la Maire à établir et signer au nom de la commune tous les documents et actes nécessaires pour ces acquisitions et vente de terrains.
- Dit que les crédits nécessaires à ces acquisitions de parcelles sont inscrits au budget de la commune.

4/ Délibération N°2022-39 : Autorisation de signature de la convention de mise à disposition d'équipements communaux pour l'association bouliste

Madame la Maire rappelle que la commune de Saint Etienne de Crossey, dans le cadre de sa politique de soutien et de développement des activités physiques et sportives, réalise et assure la maintenance d'équipements sportifs, qu'elle met à disposition des associations sportives.

La commission associations, économie, environnement a établi une convention avec l'association bouliste Crossey Rossignol, relative à la mise à disposition des locaux et infrastructures de la commune.

Madame la Maire demande l'autorisation au conseil municipal pour signer cette convention avec le Président de l'association bouliste Crossey Rossignol, pour une durée de 3 ans, à compter de la date de signature.

Après avoir entendu et délibéré, le Conseil Municipal , par 19 voix Pour , autorise Madame la Maire à signer cette convention, dont le projet a été transmis aux conseillers municipaux.

5/ Délibération N°2022-40 : Approbation de la Charte du Parc Naturel Régional de Chartreuse

Le Parc naturel régional de Chartreuse doit renouveler son label à l'échéance de mai 2023. La procédure de renouvellement a débuté en 2017, et une nouvelle Charte a été élaborée en concertation avec les acteurs, les partenaires et la population pour la période 2022-2037.

La Charte 2022-2037, constituée d'un rapport et d'un plan de Parc, a obtenu un avis favorable de l'Etat et de toutes les instances prévues dans la procédure, y compris lors de l'enquête publique.

Elle est t soumise à l'approbation de l'ensemble des collectivités territoriales concernées par le périmètre d'étude, soit 74 communes, 3 villes-portes, 7 intercommunalités et 2 Départements. Chaque collectivité approuve individuellement la Charte par délibération, valant également adhésion ou renouvellement de l'adhésion au Syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse.

La Charte sera ensuite transmise, pour délibération, au Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes qui arrêtera le périmètre pour lequel il demandera le renouvellement du classement de la Chartreuse en Parc naturel régional auprès de l'Etat pour 15 ans.

Pour finir, elle sera approuvée par un décret du Premier ministre officialisant le renouvellement de la labellisation du territoire en Parc naturel régional.

Le Conseil, après avoir pris connaissance de la Charte du Parc naturel régional de Chartreuse 2022-2037, adressé par le Syndicat mixte du Parc de Chartreuse le 05/03/2022 et en avoir délibéré, par 19 voix Pour :

- Approuve, sans réserve, la Charte du Parc naturel régional de Chartreuse 2022-2037 ainsi que ses annexes, dont les statuts modifiés du Syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,
- Autorise la maire à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

6/ Délibération N°2022-41 : Jumelage avec la commune de Chambaron sur Morge

Madame la Maire rappelle que le jumelage repose sur l'engagement de la collectivité, qui doit être décidé par le conseil municipal, mais également sur l'engagement des habitants, ainsi ces derniers doivent être très largement associés à la réalisation du jumelage, directement ou par l'intermédiaire des associations.

Les élus municipaux se sont rapprochés d'une commune de taille similaire à Saint Etienne de Crossey, la commune de Chambaron sur Morge dans le Puy de Dôme, et lors de rencontres entre les deux collectivités, le choix de cette commune s'est confirmé, les buts poursuivis au travers de ce jumelage étant identiques.

Madame la Maire informe que le texte fondateur du jumelage est le serment de jumelage, qui exprime la volonté commune des deux collectivités.

La lecture du serment de jumelage est ainsi faite à l'ensemble des conseillers municipaux par Madame la Maire avant sa signature avec Monsieur le Maire de Chambaron sur Morge.

Après en avoir délibéré, par 19 voix Pour

Le Conseil Municipal donne son accord pour ce jumelage avec la commune de Chambaron sur Morge.

-Point sur les commissions

Commission association-économie-environnement :

Karine SIAUVE donne plusieurs informations :

-Inauguration piste routière, Bike Assist participera à cet événement.

Le groupe mobilité douce du Collectif Demain souhaitait s'associer à cette journée, mais avec des objectifs différents de ceux souhaités par la commune. Leur projet est intéressant mais à différencier de cette inauguration. La commission lui a suggéré de préparer une journée dédiée à la mobilité douce et lui apportera son soutien.

-Associations :

- Assemblée générale de l'association bouliste le 03/04 prochain.
- Problème entre le club de basket et le tennis de table qui souhaitent utiliser le gymnase pour des rencontres le 07/05/2022, pas de possibilité de décaler les dates et horaires pour ces deux associations sur cette journée. La commission recherche une solution.
- Challenge départementale de la commune la plus sportive : inscription de St Etienne de Crossey à l'étude.
- Rencontre des élus délégués aux associations sportives des communes du PV prévue à Rives, annulée faute de participants
- Suite au vote du budget, les courriers d'attributions des subventions aux associations vont être envoyées dans les jours à venir.

-Budget participatif : Appel à projets lancé. 17/04/2022 : retour des fiches projets.

-Schéma vélo : COPIL CAPV vélo du 02/03 : un bureau d'études est missionné par la CAPV pour une étude de faisabilité de l'itinéraire Voiron -Crossey- St Aupre, avec un rendu en septembre 2022.

La prochaine réunion de la commission aura lieu le 30/03/2022.

Commission Travaux :

Marc BOIZARD, adjoint aux travaux, fait un point sur les différents chantiers :

- 07/03 : réunion pour l'enfouissement des réseaux secs avec TE38 et l'entreprise Serpollet. Début des travaux avril 2022.
- Eglise : travaux sont à l'arrêt. L'entreprise Chardon va effectuer des travaux d'étanchéité de la toiture.
- Mise en place du dispositif pour le pilotage intelligent des bâtiments scolaires de la commune
- Voirie : le programme 2021 va être achevé avec la société COLAS, quelques passages protégés restent à faire.
- Travaux OAP Rossignol : l'entreprise STPG a terminé la première phase des travaux., Reste les enrobés à faire fin mars.
- -Salle des fêtes : Choix d'un programmiste, réunion de la CAO le 05/04/2022.
- -Terrain de football : après intervention de Technigazon, le terrain a bien reverdi.
- Salle du camping : quelques travaux de plomberie sont à effectuer.
- Plantations et reprises des massifs place du puits partagé.
- Panneaux signalétique ont été posés, il en manque encore quelques-uns.
- Reprise talus de Tolvon.
- Changement d'un véhicule des services techniques
-

La prochaine réunion de la commission est prévue le 29/03/2022.

Commission enfance jeunesse :

Odile MALL, adjointe, fait un point sur la commission :

Rencontre avec les adjoints de St Aupre et St Nicolas de Macherin et discussion sur le partage des subventions pour l'AEJ et la crèche

Le dossier pour la demande de subvention du plan écoles a été envoyé au département.

Projet cuisine centrale : le cahier des charges a été envoyé à 10 cabinets. Demande de subvention leader, dossier en cours de préparation.

Audit pour l'entretien des locaux : un premier retour a été fait, à discuter en réunion de travail.

RAM : une rencontre est prévue le 17/03 avec l'animateur du RAM et les assistantes maternelles.

Qualité de l'air : rencontre avec les directeurs d'école et des élus pour des explications sur le fonctionnement

AEJ : Assemblée générale le 16/03

La prochaine réunion de la commission aura lieu le 28/03/2022.

Commission Vie du Village-Actions culturelles-Communication :

Marie-Christine MOSCA donne quelques informations :

-Lors du spectacle du 11/03 dernier, 90 personnes ont été accueillies

-3 spectacles sont prévus dans le cadre de la saison culturelle , le 11/03 avec du théâtre, le 01/04 avec le festival de jazz et le 13/04 avec un spectacle ventriloque.

-23/03 : conférence ventriloquée

-Plaques patrimoine pour le four à pain du Seyx et l'église de Tolvon : remise à jour du devis et ensuite la commande sera passée.

-Compte rendu de la bibliothèque a été remis à Madame la Maire et aux adjoints, ce rapport, publié tous les deux ans, est très intéressant, une demande d'agrandissement des locaux de la bibliothèque est demandée.

-Organisation du Troc aux plantes le 10//04 sur la place du puits partagé.

-Bulletin municipal les Echos : trois devis ont été demandés pour un graphiste et un imprimeur

Le graphiste retenu est Richard DUCREUX et l'imprimerie RUZZIN à Moirans. Nouvelle formule des Echos à partir du mois de Juillet.

Projet embellissement de l'église, en attente de la réalisation des travaux de charpente.

CCAS : la commune a accueilli une personne ukrainienne avec son enfant dans un logement communal, une autre famille composée de cinq personnes sera accueillie dans un logement privé.

Des remerciements sont adressés aux différentes entreprises, commerçants et particuliers qui ont faits des dons, pour permettre de meubler l'appartement communal mis à disposition pour la personne ukrainienne et d'avoir des produits de première nécessité (nourriture, produits d'hygiène).

Bruno ROUDET fait un point sur la police municipale, un dépôt de plainte a été effectué suite à la constatation de tags sur le mur de l'église et sur le mur de soubassement , un devis a été demandé à la CAPV pour nettoyage de ces murs.

Le policier municipal a procédé à l'évacuation d'un voiture tampon , route de la Tour.

Un arrêté municipal a été pris pour réglementer le stationnement rue du Sabot.

Recrudescence de cambriolages sur la commune, Bruno ROUDET appelle à la vigilance de tous.

Remerciements au policier municipal pour la rédaction des arrêtés de police et de voirie durant l'absence du responsable des services techniques.

Bruno ROUDET informe qu'il a participé au comité de rivière du Symbhi, qui s'est déroulé à St Cassien, Plusieurs travaux seront effectués sur Moirans, St Jean de Moirans, Voiron avec des travaux de sécurisation de la Morge.

En ce qui concerne les RH, la remise à jour des fiches de poste est en cours, des RDV ont eu lieu avec les agents du service technique.

Suite à des absences de personnel, des remplacements sont à faire pour l'entretien de locaux communaux et également pour le service urbanisme.

Dans l'attente de l'arrivée du nouveau responsable des services techniques au mois de Mai , Bruno Roudet tient à remercier C.DEVORAZ CABANON, agent technique, qui a pris en charge plusieurs de ses missions ainsi que la DGS.

En ce qui concerne la fibre, aucune information supplémentaire. Tous les bâtiments communaux sont cablés, à l'exception des locaux de la garderie.

-Commission urbanisme -Logement :

Myriam MARRANT, adjointe à l'urbanisme-logement donne plusieurs informations :

-Bilan CAPV sur le service ADS : 1 028 dossiers traités en 2021 , 50% de dossiers en plus par rapport à 2020, 40% par rapport à 2019.

Une personne est embauchée pour compléter l'équipe du service instructeur à la CAPV.

-Pôle salle des fêtes : terrain Maillet : la vente a été signée, les deux autres terrains doivent être signés le 28/03

- Réunion Voltavia avec les riverains le 03/03/2022. La CAPV souhaite rencontrer Voltavia le 31/03/2022.

-Des remerciements sont adressés aux différentes entreprises qui ont faits des dons pour permettre de meubler l'appartement communal mis à disposition pour la personne ukrainienne

La prochaine réunion de la commission aura lieu le 28/03/2022.

-CAPV :

-Tourisme : Réflexion sur la création d'aires de camping-cars, un bureau d'étude est missionné sur l'hébergement touristique.

-Commission solidarité de Mars annulée faute de sujets.

Madame la Maire a participé à plusieurs séminaires sur le Plan Pluriannuel des Investissements (PPI), travail par thématique et en sous-groupe, qui sont très intéressants, les élus sont véritablement écoutés lors de ces séminaires.

Prochaine réunion de travail des élus le 05/04/2022 à 20h30 et réunion préparation du conseil municipal le 20/04/2022.

Prochaine réunion du conseil municipal le 03 mai 2022 à 20h30.

Clôture de la séance à 22h45